DEL/24/2023

Département du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 27 juin 2023

OBJET
PROJET PERSONNALISE DE LA RESIDENCE EUGENE ROBIN

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Chantal HUET, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS et Mila CANAS
Monsieur Mouloud ANIBA

Administrateurs absents excusés :
Madame Arlette VALERE donne pouvoir à Madame Maryse SERVAIS
Monsieur Marc REMOND donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI
Messieurs David POTREL et Thomas BEDON

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

La prise en compte des attentes et des besoins de la personne dans la démarche de projet personnalisé se réfère directement à la recommandation-cadre de l'Anesm sur la bientraitance 3 et s'inscrit dans le droit fil de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
Le projet personnalisé est un outil de coordination visant à répondre à long terme aux besoins et attentes de la personne accueillie. La vision portée par le législateur dans les différents textes insérés au Code de l'action sociale et des familles (CASF) conduit les personnes accueillies au sein des établissements sociaux et médico-sociaux à participer à leur projet d'accompagnement dans une dynamique de parcours.
Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers, que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet personnalisé d'accompagnement. C'est une co-construction dynamique entre la personne (et/ou son représentant légal) et les professionnels.
Afin de formaliser une pratique, il est aujourd'hui proposé d'instituer et d'officialiser le projet personnalisé pour les résidents de la résidence Eugène Robin.

Votes pour : 9 **Vote contre : 0** **Abstention : 0**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le projet personnalisé pour les résidents de la résidence Eugène Robin.

Nota- Le Maire, Présidente du CCAS certifie exécutoire cette délibération mise en ligne sur le site de la ville le 6/07/2023

Que la convocation du Conseil d'administration du CCAS a été faite le 21 juin 2023

Et que le nombre des membres en exercice est de : **11**

POUR EXTRAIT CONFORME Beauchamp le 29 juin 2023

Le Maire,
Présidente du CCAS,
Françoise NORDMANN

MAIRIE DE BEAUCHAMP VAL D'OISE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La secrétaire de séance,
Lucile DREVET

Accusé de réception en préfecture
095-269500237-20230704-DEL-024-2023-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023